

## Consentement au traitement de vos données dans le cadre de l'agrément « Association étudiante du Site Alsace »

- Dans le cadre des demandes de subvention FSDIE et IdEx

Conformément à l'article 6 1. a) du règlement général sur la protection des données - RGPD¹

Les données que vous allez fournir lors de votre demande d'agrément « Association étudiante du Site Alsace » feront l'objet d'un traitement de données à caractère personnel manuel et informatisé par le Service de la vie universitaire (SVU) de l'Unistra.

Le traitement de ces données a pour but de permettre au SVU de référencer les différentes associations de l'Unistra, notamment sur l'annuaire des associations, sur les listes de diffusions et de leur permettre de bénéficier des services dédiés aux associations : demandes de subvention, prêt de matériel, réception des courriers, lien avec les autres services de l'Unistra, etc.

Ces données sont destinées au SVU ainsi qu'aux différents services en lien avec les associations étudiantes : autres services de l'Unistra (DALI, SPSE...), CROUS de Strasbourg, Eurométropole, établissements du Site Alsace.

Ces données seront conservées 5 ans.

Ce traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée et aucun transfert de données hors de l'union européenne n'est réalisé.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez de droits d'accès, rectification, limitation, portabilité et effacement de vos données. Pour les exercer vous pouvez adresser votre demande à <u>svu@unistra.fr</u> ou par voie postale à l'adresse suivante :

Service de la vie universitaire Mission vie étudiante Rez-de-chaussée 43 rue Goethe 67000 STRASBOURG Cedex

L'université de Strasbourg a désigné un délégué à la protection des données que vous pouvez contacter en écrivant à dpo@unistra.fr. Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés vous pouvez contacter la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/plaintes

Fait à le
Signature
Précédé de la mention « Lu et

approuvé »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016